

COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin d'Information

=====*JANVIER-FEVRIER 2006 N°447*=====



Lauréats des maisons fleuries (07/01/2006)

1 Tarifs communaux 2006

Le Conseil fixe comme suit les différents tarifs communaux à partir du 1^{er} janvier 2006 :

- Contrat de nettoyage en forêt : 15,24 €
- Concession trentenaire : 75 €
- Concession perpétuelle : 366 €
- Traversée de route : 160 €
- Extraits cadastraux : tarif officiel
- Débardage sur chemin : 1 € le m3
- Ticket de cantine : 3,20 € le ticket
- Garderie : ★ 1 prestation (soit matin, soit midi, soit le soir) : 1,30 €
★ 2 prestations par jour : prix de la semaine : 7,30 €
★ 3 prestations par jour : prix de la semaine : 8,85 €

Une remise de 20% est à effectuer pour les familles dont trois enfants restent simultanément à la garderie.

Par ailleurs, le Conseil décide de verser les subventions suivantes qui seront reprises dans le budget communal 2006 :

- au CCAS : 25 € par personne de plus de 70 ans
- au Comité des Fêtes : 230 € pour sa participation aux maisons fleuries
- à la Musique de Raon : 65 € pour sa prestation du 11 Novembre
- à la Caisse des Ecoles : 35 € par an et par élève
- à la Caisse des Ecoles : 61 € pour l'affranchissement
- au Souvenir Français : 84 €
- aux établissements scolaires organisant des voyages ou séjours : 16 € par an et par élève Thiavillois.

2 Conteneurs chauffants

La conservation au chaud des repas fournis à la cantine nécessite l'achat de 2 conteneurs chauffants et de leurs plats. Le Conseil décide d'ouvrir dès à présent une ligne budgétaire de 2.000€.

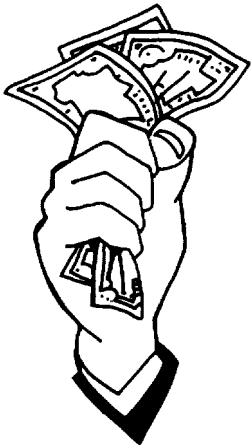
3 A.G.E.D.I.

L'Agence de Gestion et de Développement Informatique (A.G.E.D.I.) a été créée à l'initiative d'élus de communes rurales du Cantal. Cette agence dispose de logiciels concernant les budgets-comptabilité, les traitements-indemnités, la population, les listes électorales, la facturation de l'eau et de l'assainissement qui intéressent la commune.

Le Conseil opte pour une adhésion au Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. (droit d'entrée de 153 € HT) et choisit d'acquérir les packs logiciels qui seront moins onéreux que les supports employés jusqu'à présent.

4 Achat de terrains

Dans le but d'accélérer par une maîtrise foncière, l'application du futur Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), la commune procède à



l'achat d'un terrain. La parcelle cadastrée ZC 41 d'une surface de 68 ares 48 est donc en cours d'acquisition auprès des frères MANCIOT.

5 Fusion des budgets eau et assainissement

Afin de faciliter une gestion globale des budgets eau et assainissement, une fusion de ceux-ci est donc opérée à compter de l'année 2006.



6 Projet de modification des ZSC ou ZPS du réseau Natura 2000

Dans le but de définir les limites des zones de protection spéciale (ZPS) et les limites des zones spéciales de conservation (ZSC) du réseau dénommé Natura 2000, l'avis du Conseil est demandé sur l'intégration :*

- de la tourbière de la Basse St Jean
- des communes des Vosges concernées par une extension du périmètre.

Le Conseil se déclare favorable aux deux points qui précèdent.

Par contre, à l'examen des limites portées à sa connaissance depuis peu sur des plans plus précis que ceux qui ont été présentés au Comité de pilotage le 17/11/2005 à VATHIMENIL, l'Assemblée s'étonne des modifications concernant le territoire communal et émet des réserves notables.

Une simplification s'appuyant sur les existants facilement identifiables (ruisseau, voies, chemins, talus, etc...) devrait rendre plus compréhensible la proposition des zones à préserver.

Une visite de terrain conjointe des spécialistes et d'élus devrait aisément églor la limite logique qui serait acceptée par le Conseil déjà sensibilisé à la protection des sites Natura 2000.

7 Transfert des voies rétablies

A la demande de la Direction Départementale de l'Équipement, la proposition de transférer à la Commune les voies rétablies est reconsidérée.

Deux délibérations antérieures traitaient du sujet :

- la n°10 du 25 janvier 2001 annulée le 25 juin 2004
- la n°50 du 25 juin 2004

Le transfert de gestion dans le domaine public communal est relatif :

- 1- au chemin longeant la 2X2 voies au départ en intersection avec le chemin de la Hazèle et se dirigeant vers les Vosges,
- 2- au chemin longeant la 2X2 voies au départ de la rue de la Côte et se dirigeant vers les Vosges.

Le Conseil accepte l'opération de transfert au domaine communal de ces deux chemins :

-uniquement dans l'emprise de chaussée et dans ses limites des côtés droit et gauche,

-l'entretien des plantations de bordures reste à la charge de l'État,

-une remise en état des « nids de poules » et un ragréage nécessaire à certains endroits sont un préalable à la signature de tout document par le Maire.



Une proposition devrait être faite pour les voies asphaltées dénommées maintenant : rue de la Maison Ronde.

7 Menus produits forestiers

Il est décidé que le tarif des menus produits en forêt comunale à compter du 1^{er} janvier 2006 sera le tarif appliqué par l'Office National des Forêts.



ECHO DU CONSEIL DU 20/01/2006

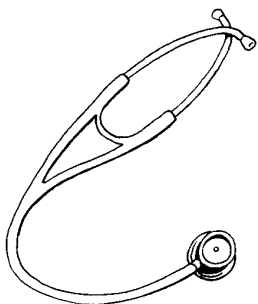
1 Indemnité de conseil du receveur municipal

L'indemnité de conseil aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux est fixée par le Conseil municipal. Il est décidé d'allouer à Madame le receveur de la commune 80% du montant de l'indemnité précitée.

2 Contrats d'assurance des risques statutaires

La collectivité charge le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être prise par plusieurs collectivités locales intéressées.

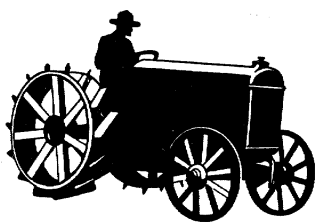
La durée du contrat sera de 4 ans avec un régime de capitalisation. Il devra couvrir tout ou partie des risques : décès, accident du travail, maladie grave ou ordinaire, maternité, invalidité, disponibilité d'office.



3 Vente du tracteur MASSEY-FERGUSON

L'ancien tracteur MASSEY-FERGUSON acheté en 1977 étant trop vétuste, il est demandé au personnel communal de ne plus l'utiliser et un terme est mis à l'assurance.

Le Conseil décide de s'en séparer et charge le maire de trouver un acquéreur.



4 Contrôles VERITAS

Il est demandé à la société VERITAS de procéder au contrôle périodique de l'installation électrique de la Grande Salle (300€ HT) et d'effectuer le repérage d'amiante dans trois bâtiments communaux : l'école, la mairie et l'église (400€ HT).

5 Périmètre NATURA 2000

Après concertation avec les représentants du Conseil Général, Bureau Environnement, de légères modifications sont apportées sur le périmètre Natura 2000 :

La majorité de la parcelle 1 section AH (rue de Bellevue) sera exclue car elle ne présente pas d'habitats, ni d'espèces d'intérêt communautaire.



ETAT CIVIL 2005

Naissances :

Enzo MEYER le 25 avril 2005

Loan VOGT le 18 août 2005



Mariages :

THOUVENIN Jérôme et CARABIN Cindy le 11 juin 2005

YOCOM Lionel et QI Zhao le 09 juillet 2005

GIRONDE Grégory et MICHEL Estelle le 16 juillet 2005

COMBEAU Christophe et BACH Manureva le 30 juillet 2005

ERARD Alain et GUYOT Laurence le 13 août 2005

PERROT Vincent et ZINUTTI Julie le 29 octobre 2005

LABUCHE Loïc et BRETHERS Isabelle le 10 décembre 2005

Décès :

Madame Juliette COLOMBE âgée de 95 ans est décédée le 21 janvier 2005 à Raon-L'Étape.

Madame Marie HINTERMEYER âgée de 78 ans est décédée le 05 février 2005 à Lunéville.

Monsieur Jean FLEURENCE âgé de 87 ans est décédé le 17 février 2005 à Thiaville-sur-Meurthe

Madame Christiane PERRY âgée de 80 ans est décédée le 21 novembre 2005 à Lunéville



LA VIE DU VILLAGE

Décès :

Monsieur Jean COLOTTE est décédé le 4 février dans sa 82^{ème} année.

Domicilié au 7 de la rue de la Côte, il était né le 3 mars 1924 à Thiaville-sur-Meurthe.

Engagé très tôt malgré son jeune âge dans la résistance au nazisme, il accompli au sein du Groupe Mobile d'Alsace-Vosges (G.M.A.Vosges) des missions de confiance.

LISTE ELECTORALE

La liste électorale arrêtée au 10 janvier 2006 se compose de la manière suivante :

	Electeurs	Electrices	Total
Inscrits au 28/02/2005	217	229	446
Inscriptions	16	15	31
Radiations	2	5	7
Inscrits au 10/01/2006	231	239	470

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos vifs remerciements à M. et Mme Jean-Louis PICARD pour leurs nombreuses décorations de Noël en divers endroits du village.



PROCHAINES MANIFESTATIONS

18 février : Repas dansant du Foyer rural (Salle du Foyer rural)
25 février : LOTO des Amis de l'Ecole (Grande Salle)
18 mars : Repas dansant du Foot (Salle du Foyer rural)
25 mars : Repas des Aînés de l'Association familiale (Salle du Foyer rural)

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

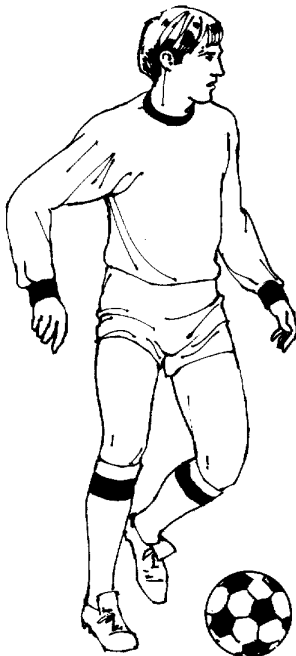
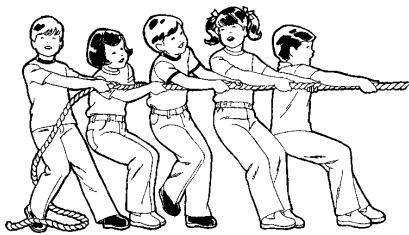
Jeunesse Loisirs

Lors de l'assemblée générale de l'association JEUNESSE LOISIRS le 27 janvier 2006, la présidente Christelle FRENOT, le vice-président Marino BOURGON, la secrétaire trésorière Isabelle BOURGON et Christophe FRENOT, membre, ont démissionné de leurs fonctions.

La ruche se trouve donc de nouveau sans bureau et sans membres, en attendant que la relève soit assurée.

Les parents et les enfants de nos deux villages ont toujours été demandeurs et la ruche du mois de JUILLET rencontrait un succès grandissant. Ce Service ne doit pas disparaître !!!

Si vous voulez que le CLSH continue d'apporter à vos enfants un accueil et des activités de qualité, il faut former un nouveau bureau. Tous les renseignements pourront vous être fournis par la Mairie.



Section Football du Foyer Rural de Thiaville-sur-Meurthe

L'année 2005 est terminée. Notre club depuis 33 ans est toujours là grâce aux pionniers Thiavillois et Lachapellois. Si le football vous intéresse n'hésitez pas à rejoindre notre sympathique équipe, vous serez les bienvenus. Le président Gérard GEORGES sera heureux de vous accueillir. Contactez le au 8 bis rue d'Alsace à Thiaville sur Meurthe.

Cette année encore, vous avez été nombreux à participer à notre tombola « dinde de Noël » ; Soyez en remerciés.

Un grand merci également à nos sponsors :

La boulangerie du village
Garage Tanguy
RCM
Pizza 6

Grâce à eux l'équipe joue avec de nouveaux maillots (couleur rouge et noir).

Depuis le début de la saison un joueur, Christophe FRENOT, a pris la fonction d'arbitre après avoir passé avec succès l'examen d'arbitrage.

Le club vous présente ses meilleurs vœux pour 2006.

G.G.

Amicale des Sapeurs Pompiers

La 23° Assemblée Générale de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Thiaville-sur-Meurthe a eu lieu le 20 novembre 2005 sous la Présidence de Gilles ZINUTTI.

Après avoir remercié M. JACQUEL, Conseiller Général, M. GEORGES, Maire de Thiaville-sur-Meurthe, M. RATEAU, Maire de Lachapelle et tous les présidents d'association et excusé les absents, il présente le bureau, le bilan moral, le bilan des interventions 2005 et les prévisions des activités 2006.

Il est ensuite procédé à l'élection du nouveau bureau :

Président : ZINUTTI Gilles

Vice président : CHAXEL Jonathan

Trésorier : BOUDOT Julien

Trésorier-Adjoint : THOMAS Frédéric

Secrétaire : HUMBERT Elodie

Secrétaire Adjoint : HUMBERT Nicolas



Le mot de la Paroisse :

Il est indispensable pour les futurs mariés de consulter la paroisse (Mme HIRTZ rue de Fagnoux t 03.83.71.42.21) pour s'entendre sur la disponibilité d'un prêtre avant toute réservation d'une salle pour fêter l'événement.

CLIN D'ŒIL

🎵 Est-ce qu'on ne pourrait pas déplacer le bal du 14 juillet au 15 août ?

? J'ai dit à votre secrétaire de mairie : de deux choses l'une !
Ou c'est comme ça...ou c'est pas autrement !

👤 Le maire est une vraie mafia à lui tout seul.

🌍 Nous sommes la commune française où il y a le plus de chômage au monde.

📅 J'ai bien reçu votre bulletin de la mairie et je vous pose la question : c'est avec notre argent que vous écrivez des âneries comme ça

☞ Si les morts votaient c'est sûr que vous seriez battu à force de vous en foutre du cimetière.

🕊 Le cimetière est dans un état pas possible et tous ceux qui y habitent pensent comme moi.

🗣 S'il faut gueuler pour que l'on m'entende alors attention parce que je vais parler plus fort.



INFOS JEUNES

Journée de la mémoire de l'Holocauste

Le 27 janvier est décrété "Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité". A l'origine, le mot "holocauste" désigne le sacrifice fait à Dieu d'un animal entièrement brûlé. Ce terme a ensuite été repris pour faire référence aux "génocides" commis par le parti nazi allemand, lors de la seconde guerre mondiale : c'est-à-dire la mort intentionnelle et systématique de personnes en raison de leurs origines, leur religion... C'est également aujourd'hui le 60e anniversaire de la libération du camp de concentration d'Auschwitz, où des millions de personnes (Juifs, Polonais, Tziganes...) sont morts. Il est donc important de penser à toutes ces victimes et de se souvenir de ce triste exemple afin qu'il ne se reproduise jamais. N'oublie pas, il faut toujours être tolérant et respecter les différences.

D'où vient la laine polaire ?

Les tissus polaires sont conçus à partir de fils synthétiques très fins (comme le polyester et le polyamide), appelés microfibrilles. Ils ont la particularité d'être à la fois chauds et légers et de sécher rapidement, grâce à l'air emmagasiné entre leurs fibres. Sais-tu que le polyester avec lequel on fabrique la laine polaire peut être produit à partir de plastique recyclé ? Pour cela, les matières plastiques (des bouteilles par exemple) sont triées, nettoyées et réduites en poudre. Celle-ci est ensuite fondue et transformée en longs filaments qui sont alors tissés pour créer de la laine polaire. Tu as donc peut-être un pull en plastique !

Qu'est-ce que le développement durable ?

Selon la définition donnée par l'ONU en 1987, le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs. En effet, nous devons vivre, nous nourrir, construire des bâtiments, des routes, des machines... mais il faut aussi faire attention à ce que, plus tard, nos enfants disposent

toujours des mêmes ressources. En particulier, il est important de respecter et de protéger la nature, de ne pas polluer, de ne pas gaspiller l'eau et l'énergie... Toi aussi, à ton niveau, tu peux y participer par des gestes simples et quotidiens : par exemple, en demandant à tes parents de trier leurs ordures ménagères parce que cela permet de réduire la pollution !

Qui a inventé les mathématiques ?

L'Histoire des mathématiques s'étend sur plus de 4 000 ans à travers de nombreuses régions du globe. Par exemple, on a retrouvé des tablettes datant de 2 000 ans avant J.-C. : elles démontrent que les Babyloniens connaissaient déjà les quatre opérations (addition, soustraction, multiplication et division) mais aussi des calculs plus complexes comme des algorithmes de racines carrées et cubiques ou encore la résolution d'équations du second degré ! On a également retrouvé des preuves de connaissances mathématiques très anciennes en Egypte, en Grèce, en Chine, chez les Mayas, les Arabes, les Indiens... En fait, on pense que tous les peuples ont appris à calculer, il y a très longtemps et que plusieurs d'entre eux se sont interrogés sur les lois mathématiques, avec plus ou moins de succès !

La coccinelle, Bête à Bon Dieu !

Sur la planète, il existe plus de 5 000 espèces différentes de coccinelles. Sa forme quasiment hémisphérique explique l'origine de son nom, qui signifie "petite sphère". On rencontre la coccinelle dès le début du printemps jusqu'à la fin de l'automne dans les jardins, les champs et les bois. L'espèce la plus connue (celle qui vit en Europe) est rouge et possède 7 points noirs : 3 par aile et 1 au centre, en haut.

Sais-tu pourquoi on appelle la coccinelle Bête à Bon Dieu ? La légende raconte qu'au Moyen-Âge un homme fut accusé d'un crime qu'il n'avait pas commis. Il fut pourtant condamné à être décapité. Mais, au moment d'être exécuté, l'homme aperçut une coccinelle et, ne voulant pas l'écraser, l'attrapa pour l'éloigner. Les juges présents se regardèrent et décidèrent qu'un homme qui faisait preuve d'un tel cœur ne pouvait être un criminel. L'innocent fut gracié et les spectateurs, convaincus que Dieu avait envoyé l'animal pour sauver le condamné, donnèrent spontanément à l'insecte sauveur le nom de Bête à Bon Dieu.

EXTRAITS DE L'ALMANACH DE 1906